

Québec, le 10 juin 2015

M. ✓
BCS Investigation
608, route Marie-Victorin
Verchères (Québec) J0L 2R0

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous accusons réception aujourd'hui de votre demande d'accès reçue le 9 février 2015, concernant votre demande d'accès du même jour, qui porte sur les informations suivantes :

- la copie du rapport annuel de notre organisme pour les trois dernières années, soit 2012, 2013 et 2014;
- les documents en annexe aux états financiers annuels ou mémos permettant de justifier ou d'autoriser les montants affectés annuellement pour les trois dernières années aux dépenses de l'engagement de firmes d'enquête privée;
- tout document vous permettant de connaître le nom des firmes privées d'enquête engagées par notre organisme et le montant versé à ces firmes annuellement pour les trois dernières années;
- tout document (contrat et demande d'enquête) vous permettant de connaître la nature du travail exigé et effectué par ces firmes (filature et enquête);
- tout document vous permettant de connaître le tarif horaire exigé par ces différentes firmes d'enquête : tarif horaire; dépenses d'utilisation de l'auto; rédaction de rapport et autres diverses dépenses reliées aux enquêtes;
- tout document vous permettant de connaître la forme d'engagement des firmes privées : sur appel d'offres? sur invitation? par référence? ou sur un choix discrétionnaire de la part des gestionnaires;
- tout document ou information vous permettant d'identifier le nom du responsable dans notre organisme, ou la section ou la division concernée de notre organisme, ou du responsable d'un bureau régional qui s'occupe de la gestion courante de ces enquêtes, et de la personne qui confie les mandats aux firmes d'enquête privée.

...2

Il nous fait plaisir de vous transmettre, joints à la présente, un exemplaire des trois derniers rapports annuels de notre organisation. Vous pouvez également consulter notre site Internet, qui vous fournira de l'information concernant notre mission, notre mandat, nos activités et nos productions. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :
<http://www.csbe.gouv.qc.ca/accueil.html>

En ce qui concerne les autres éléments de votre demande, nous ne possédons aucun des documents ou des renseignements dont vous recherchez la communication. En effet, notre organisation n'a jamais eu recours aux services d'une firme privée réalisant des enquêtes portant sur des personnes.

Vous pouvez demander la révision de cette décision en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cette demande de révision doit être adressée à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivants la date des présentes.

Veillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

(Original signé)

Louise Delagrave
Responsable de l'accès à l'information

p.j. (4)